

**NOTE EXPLICATIVE SUR LA PROCÉDURE D'ADMISSION**  
**EN MASTER 1 PSYCHOLOGIE : SPECIALITE**  
**PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE**

Conformément à l'article L. 612-6 du Code de l'Éducation, l'Université Lumière Lyon 2 a fixé une capacité d'accueil limitée pour le Master 1 Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique (M1 PPCP). Le nombre de candidatures reçues dépassant largement le nombre de places disponibles, l'accès à ce Master fait donc l'objet procédure d'admission.

L'admission à cette formation est donc subordonnée à l'examen **d'un dossier** présenté par le/la candidat.e.

**En raison de la situation sanitaire actuelle, les auditions des candidats.tes sont annulées cette année.**

Pour information, le Code de l'Éducation prévoit le dispositif suivant :

*Article D612-4 "L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires".*

*Article D612-6 "Les périodes et modalités des opérations d'inscription administrative sont fixées par le chef d'établissement".*

**PRÉREQUIS** : Pour candidater au Master 1 PPCP, **les candidat.es doivent être titulaires d'une Licence de Psychologie.**

Le dossier de candidature **au Master 1 PPCP pour l'année 2020** est dématérialisé et les pièces demandées sont à déposer obligatoirement sur la plateforme Ecandidat du **vendredi 5 juin à partir de 8h au vendredi 12 juin 2020 à 23h59.**

**Aucun dossier papier ne sera accepté.**

## **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Liste des pièces pour la constitution du dossier de candidature au Master 1 Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique à déposer sur la plateforme Ecandidat :**

1 - **Les relevés de notes de la Licence de Psychologie** (de la Licence 1 à la Licence 3).

**IMPORTANT** : Si le relevé de notes du semestre 6 de Licence 3 n'est pas disponible à la date limite de dépôt des candidatures sur la plateforme Ecandidat, bien l'indiquer dans une page intégrée au fichier des relevés de notes. Ce dernier relevé sera ensuite envoyé directement par mail au secrétariat de scolarité du master PPCP : [rita.colomb@univ-lyon2.fr](mailto:rita.colomb@univ-lyon2.fr).

**L'admission sera définitive sous condition d'obtention du diplôme final de Licence.**

2 – **L'analyse d'une situation clinique par le/la candidat.e** : le choix de la situation clinique est laissé à la liberté du candidat ou de la candidate, elle peut être liée à un stage ou non. Ce texte rend compte d'une situation clinique vécue par le/la candidat.e ou dont il ou elle a été le témoin. Il peut prendre la forme d'une étude de cas. Il ne doit pas être issu de la littérature romanesque ou scientifique ni d'un cas étudié en cours. Ce document doit permettre au candidat ou à la candidate de montrer ses qualités d'observation et de compréhension-cliniques ainsi que ses acquis théoriques et conceptuels dans le champ de la psychopathologie et/ou de la psychologie clinique psychanalytique. Et en ce sens, il ne peut se limiter à un repérage sémiologique et/ou diagnostic. Ce texte sera évalué sur la forme (plan, style, orthographe, références bibliographiques, etc.) et sur le contenu (qualités des observations, argumentation des analyses et de la réflexion, pertinence des concepts utilisés et donc de l'articulation théorico-clinique, analyse du positionnement personnel, qualité de la démonstration, etc.). S'il est possible d'utiliser des travaux ultérieurs (type TER, rapport de stage...) ceux-ci doivent impérativement être retravaillés pour respecter ces consignes (et non être téléchargés dans leur intégralité). L'analyse d'une situation clinique sera développée sur 5 pages **maximum**, en Times New Roman, 12, interligne 1.5, références bibliographiques selon les normes A.P.A.

3 - **Une lettre de motivation** dans laquelle le/la candidat.e présentera également une analyse de son parcours de formation et de son parcours professionnel le cas échéant. Il/elle exposera son projet de formation ainsi que son projet professionnel et ce qui l'a amené.e à choisir le master 1 P.P.C.P.. Ce document sera composé de **3 pages maximum, en Times New Roman, 12, interligne 1,5.**

Cette lettre sera accompagnée **d'un C.V. d'une ou deux pages** indiquant clairement : l'identité du candidat, sa date de naissance et ses coordonnées (adresse mail et téléphone) ; le cursus universitaire et les autres formations suivies (diplômes obtenus, dates et lieux) ; les expériences professionnelles antérieures ; les expériences de stage (nature, lieu, dates, volumes horaires) ; d'éventuelles expériences à l'étranger ; les autres expériences, connaissances et activités que le candidat ou la candidate souhaite faire connaître au jury de sélection.

4 - **une ou des attestations de stages** (attestation qualitative et quantitative) si un stage a été effectué.

Toutes les pièces du dossier doivent être en **format PDF**. Il n'est possible de télécharger qu'un seul fichier pour chaque ensemble de documents demandé. Donc, avant tout téléchargement, il est nécessaire de regrouper les documents en un seul fichier PDF. Par exemple : un seul fichier pour tous les relevés de notes, un seul fichier pour l'analyse de la situation clinique, un seul fichier pour la lettre de motivation accompagnée du CV, et un seul fichier pour les attestations de stage le cas échéant.

**L'ÉVALUATION DU DOSSIER SE FAIT SUR L'ENSEMBLE DES PIÈCES DU DOSSIER : ANALYSE DE LA SITUATION CLINIQUE, LETTRE DE MOTIVATION, CV, RELEVÉ DE NOTES ET NON PAS UNIQUEMENT SUR LES NOTES OBTENUES.**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NE RESPECTANT PAS LES FORMES DEMANDÉES (NOMBRE DE PAGES, NORMES APA, ETC.) NE SERONT PAS EXAMINÉS.**

**AUCUNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE APRÈS LE vendredi 12 juin 2020 date de fermeture de la plateforme Ecandidat, sauf le relevé de notes du S6 le cas échéant.**

**Pour information, les dates de la campagne de sélection sont déterminées par les instances universitaires, et par la Présidence de l'Université, conformément au Code de l'Éducation suscitée.**

Les candidat.es refusé.es peuvent candidater chaque année sans limite de temps, ou se tourner vers le Rectorat via le site <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>

Les candidatures externes (hors Lyon 2) et internes (étudiant.es en psychologie Lyon 2) sont soumises à la même procédure.

**CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION**  
**POUR L'ENTRÉE EN MASTER 1 PSYCHOLOGIE, SPÉCIALITÉ**  
**PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE**  
**2020-2021**

<b>Ouverture de la plateforme Ecandidat</b>	<b>Le vendredi 5 juin 2020</b>
<b>Fin du dépôt des dossiers sur Ecandidat</b>	<b>Le vendredi 12 juin 2020 23h59</b>
<b>Date limite de réponse à l'ensemble des candidats</b>	<b>Le vendredi 17 juillet 2020 à 12 h 00</b>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Tous les candidats recevront une réponse par courriel via la plateforme Ecandidat. Les candidats sélectionnés recevront ultérieurement par mail via eCandidat une Autorisation d'Inscription.